



D3210-Direction générale des services-Assemblées

DELIBERATION N° D.2022.10.82 du Conseil municipal du 6 octobre 2022

Commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal de Versailles.

3ème actualisation.

Remplacement d'un membre de la commission "administration générale, vie économique et finances".

Date de la convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 7 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Michel BANCAL, Mme Corinne BEBIN, Mme Marie BOELLE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Brigitte CHAUDRON, M. Christophe CLUZEL, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, M. Eric DUPAU, Mme Moncef ELACHECHE, M. Pierre FONTAINE, Mme Corinne FORBICE, M. Nicolas FOUQUET, M. Xavier GUITTON, Mme Nicole HAJJAR, Mme Céline JULLIE, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Alain NOURISSIER, M. Wenceslas NOURRY, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Philippe PAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie POURCHOT, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Jean SIGALLA, Mme Anne-France SIMON, Mme Muriel VAISLIC.

Absents excusés:

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Ony GUERY, Mme Anne JACQMIN, M. Michel LEFEVRE, M. Bruno THOBOIS.

M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), M. Fabien BOUGLE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Eric DUPAU), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu la délibération n° D.2020.05.19 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 relative à la constitution et à l'élection des membres des commissions municipales permanentes pour la mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n° D.2021.05.46 du Conseil municipal de Versailles du 6 mai 2021 relative à la deuxième actualisation de la composition des commissions municipales permanentes ;

Vu la délibération n° D.2022.09.69 du Conseil municipal de Versailles du 29 septembre 2022 installant M. Moncef Elacheche comme nouveau conseiller municipal ;

Vu la démission de M. Renaud Anzieu de ses fonctions de conseiller municipal de Versailles ;

- En application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aussi, par la délibération du 27 mai 2020 modifiée par délibération du 6 mai 2021 susvisées, le Conseil municipal en a déterminé le nombre, leurs intitulés, ainsi que le nombre de membres les composant pour la mandature actuelle :

- administration générale, vie économique et finances : 17 sièges,
- urbanisme, travaux et logement : 17 sièges,
- enseignement, jeunesse, culture, sports, famille et social : 18 sièges.

- M. Renaud Anzieu, conseiller municipal et membre de la commission « administration générale, vie économique et finances », a présenté sa démission du Conseil municipal de Versailles. Il convient donc par la présente délibération de le remplacer au sein de cette commission.

Conformément à l'article L.2121-21 susmentionné, le vote a lieu au scrutin secret ou public si le Conseil municipal le décide à l'unanimité.

Le candidat proposé est M. Moncef Elacheche, nouveau conseiller municipal installé lors de cette même séance du Conseil municipal.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil municipal l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un membre au sein de la commission communale permanente « administration générale, vie économique et finances » de la ville de Versailles :

Monsieur Moncef Elacheche

- 2) les listes actualisées des élus membres des commissions communales permanentes sont les suivantes :

Commission administration générale, vie économique et finances :

1 Dominique ROUCHER	10 Eric DUPAU
2 Alain NOURISSIER	11 Pierre FONTAINE
3 Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE	12 Arnaud POULAIN
4 Charles RODWELL	13 Olivier de LA FAIRE
5 Florence MELLOR	14 Ony GUERY
6 Martine SCHMIT	15 Jean SIGALLA
7 Eric LINQUIER	16 Moncef ELACHECHE
8 Béatrice RIGAUD-JURE	17 Marc DIAS GAMA
9 Philippe PAIN	

Commission urbanisme, travaux et logement :

1 Marie BOELLE	10 Marie-Agnes AMABILE
2 Michel BANCAL	11 Nicole HAJJAR
3 Emmanuel LION	12 François DARCHIS
4 Gwilherm POULLENNEC	13 Thierry DUGUET
5 Brigitte CHAUDRON	14 Fabien BOUGLE
6 Wenceslas NOURRY	15 Marie POURCHOT
7 Marie-Pascale BONNEFONT	16 Anne-France SIMON
8 Xavier GUITTON	17 Anne JACQMIN

9 Nadia OTMANE-TELBA	
----------------------	--

Commission enseignement, jeunesse, culture, sports, famille et social :

1 Emmanuelle de CREPY	10 Corinne FORBICE
2 Claire CHAGNAUD-FORAIN	11 Michel LEFEVRE
3 Corinne BEBIN	12 Stéphanie LESCAR
4 François-Gilles CHATELUS	13 Jean-Yves PERIER
5 Sylvie PIGANEAU	14 Bruno THOBOIS
6 Annick BOUQUET	15 Anne-Lise JOSSET
7 Anne-Lys de HAUT de SIGY	16 Muriel VAISLIC
8 Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO	17 Christophe CLUZEL
9 Nicolas FOUQUET	18 Céline JULLIE

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 48 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 48 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.